



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COLLECTIVITÉ
DE SAINT-BARTHÉLEMY

MAIN D'ŒUVRE
ÉTRANGÈRE

Service de la Main d'Œuvre Étrangère

Rue du Roi Oscar II – Gustavia

97133 SAINT-BARTHÉLEMY

Tél. 0590 51 09 48

moe@comstbart.fr

DEMANDE D' AUTORISATION DE TRAVAIL

POUR UN SALARIE ÉTRANGER RESIDANT A L'ÉTRANGER

CONTRAT DE TRAVAIL SIMPLIFIE

INTRODUCTION D'UN TRAVAILLEUR ETRANGER

ART. L5221-2 du code du travail

LO 6253-4-1 du Code Général des Collectivités Locales

Code de l'accès au travail des Etrangers de la Collectivité de Saint-Barthélemy

Date de dépôt du
dossier

2 0 2

(Photo)

1 - EMPLOYEUR

Raison sociale

Nom Prénom

N° SIRET Code NAF

Adresse

Nom de la personne à contacter

N° de Téléphone N° de Téléphone

Courriel Nombre de Salarié avant l'embauche

2 - SALARIE

Nom Prénom

Nom d'épouse s'il y a lieu

Né(e) le A

Nationalité Sexe M ☐ F ☐

Adresse à l'étranger

Pays

N° de Téléphone N° de Téléphone

Courriel

3 - RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE SEJOUR

Titre	Numéro	Délivré le	Par	Expire le
Passeport				
Visa				

DOSSIER n° 202__-__

4 – EMPLOI

Type de CONTRAT DE TRAVAIL : A durée Indéterminée (CDI) ☐ A durée déterminée (CDD) ☐ Durée hebdomadaire du travail : H

Durée : mois ou jours Date prévisible d'embauche

Motif du recours à la main d'œuvre étrangère :

Adresse du lieu effectif de l'emploi
.....

EMPLOI Qualification professionnelle

Convention collective applicable

Rémunération mensuelle brute hors avantage en nature (en euros) €

Montant mensuel ou journalier des avantages en nature (en euros) €

Hébergement€ Nourriture € Autre (précisez) :

5 – CONDITIONS DE LOGEMENT

Le logement est assuré par l'employeur : ☐ NON ☐ OUI **SI OUI : INFORMATIONS RELATIVES AU LOGEMENT :**

☐ APPARTEMENT/STUDIO ou ☐ MAISON INDIVIDUELLE ou ☐ chambre dans l'établissement

Hébergement en colocation : ☐ NON ☐ OUI : indiquez le nombre total d'occupants dans le logement :

Superficie totale du logementm² et Nombre de chambres Superficie de la chambre occupée par le salarié

Le salarié partage-t-il sa chambre avec d'autres personnes ? ☐ NON ☐ OUI Si oui, combien :

6 – AUTORISATION DE TRAVAIL DELIVREE (CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION))

L'AUTORISATION DE TRAVAIL EST ACCORDÉE :

☐ Carte de séjour mention « SALARIÉ »

☐ Carte de séjour temporaire mention « TRAVAILLEUR TEMPORAIRE »

☒ AUTORISATION PROVISoire DE TRAVAIL

VALIDITÉ TERRITORIALE : ☒ **uniquement sur le territoire de la COLLECTIVITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY**

L'autorisation de travail est accordée pour une durée de mois -ou jours- à compter de la délivrance du visa.
Elle est valable pour l'emploi et l'employeur définis ci-dessus ET uniquement sur le territoire de la Collectivité de Saint-Barthélemy.

Fait à Saint-Barthélemy,

Le

Le Président de la Collectivité
Xavier LEDEE

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus.

Le

Signature de l'Employeur
(Nom – Qualité - CACHET)

Signature du Salarié

DOSSIER n° 202__-

**LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR
UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAIL
EN VUE DE L'INTRODUCTION D'UN TRAVAILLEUR ETRANGER -**
Délibération 2019-918 CE

1. Documents à caractère général :

- ☐ Une lettre de l'employeur de demande d'autorisation de travail motivant le recrutement du salarié et détaillant les fonctions qu'il va exercer et les caractéristiques de l'emploi proposé
- ☐ Le contrat de travail SIMPLIFIÉ, modèle de la Collectivité en deux exemplaires originaux, signé par les parties
- ☐ Le CERFA 15187*02 en deux exemplaires originaux
- ☐ Le CERFA 13662*05 (engagement de versement à l'OFII)
- ☐ Projet du contrat de travail signé par les parties (bien indiquer : « projet »)

2. Documents relatifs à l'opposabilité de la situation de l'emploi :

- ☐ Les justificatifs des recherches effectuées auprès de Pole Emploi pour recruter un candidat déjà présent sur le marché de travail de Saint-Barthélemy. Indiquez dans l'annonce si le poste est logé.
- ☐ Les justificatifs des recherches effectuées auprès de médias locaux (facture ou attestation indiquant les dates de publication + copie de l'annonce)
- ☐ Un courrier analysant les candidatures reçues et expliquant les raisons pour lesquelles, les candidats évincés n'ont pas été retenus

3. Documents relatifs à l'employeur :

- ☐ Un extrait à jour K bis, s'il s'agit d'une personne morale ou s'il s'agit d'une personne physique, un extrait à jour K ou une carte d'artisan, ou, s'il s'agit d'un particulier employeur, une attestation de la MSA
- ☐ Copie de la pièce d'identité du gérant ou du particulier employeur
- ☐ Copie du reçu de la Contribution Forfaitaire Annuelle des Entreprises pour l'année en cours
- ☐ L'attestation de versement des cotisations et contributions sociales à l'organisme chargé de leur recouvrement
- ☐ Versement des cotisations à la caisse des congés payés pour les entreprises du BTP
- ☐ Justificatifs correspondants si l'activité est soumise à des conditions réglementaires spécifiques

4. Documents relatifs au ressortissant étranger

- ☐ Copie du passeport ou autres documents justifiant de l'état civil et de la nationalité de l'étranger
- ☐ Documents justifiant de la qualification et de l'expérience du salarié pour occuper le poste sollicité et traduits en français par un traducteur assermenté
- ☐ Justificatifs de logement à Saint-Barthélemy
- ☐ 2 photos récentes d'identité